

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 1951 du 17 octobre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2019 du personnel sous-officier de réserve de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ1926790S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2016 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu la circulaire n° 939 du 31 juillet 2019 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2019;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 15 octobre 2019,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Le tableau d'avancement pour l'année 2019 du personnel sous-officier de réserve de la gendarmerie de l'armement est arrêté ainsi qu'il suit :

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie*

Pour le grade de major de réserve : néant.

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, l'adjudant de réserve :

**Pellegrin Christophe** NIGEND : 322 310

Pour le grade d'adjudant de réserve, les maréchaux des logis-chefs de réserve :

**Rebillard Patrick** NIGEND : 109 126

**Canoine Didier** NIGEND : 103 759

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve : néant.

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale*

Pour le grade de major de réserve : néant.

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve : néant.

Pour le grade d'adjudant de réserve : néant.

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve : néant.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 octobre 2019.

*Le général, commandant  
la gendarmerie de l'armement,  
M. HAMEL*